Le Prevost de Beaumont

DÉNONCIATION
D'UN PACTE
DE FAMINE GÉNÉRALE,
AU ROI LOUIS XV;

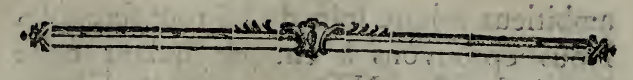
Ouvrage manuſcrit, trouvé à la Baſtille le 14 Juillet dernier, très-relatif au temps préſent, & contenant des découvertes fort intéreſſantes ſur les malverſations & les déprédations ſecrettes de quelques hommes d'État;

Publié par M. THEV.**** DANY.****, ancien Gendarme du Roi.



AVIS

Les personnes curieuses de voir le manuscrit du prisonnier, pourront s'adresser à M. Maradan, Libraire, Hôtel de Château-Vieux.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Tous les Accapareurs du Royaume ont été instruits des violentes secousses qu'ont éprouvé *les Berthiers & les Foulons*; on a fait de ces deux célebres Publicains un exemple qui auroit dû nous préserver pour quelque temps de la rapacité de leurs semblables. Mais bien loin d'être effrayés, ces habiles successeurs travaillent sans relâche à de nouvelles conspirations. C'est bien le cas de s'écrier, mes chers Lecteurs, avec plus de raison & de vérité que jamais : *Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames*.... Il y a des siecles que nos Philosophes lancent les anathêmes les plus violens sur la cupidité des hommes. Quel bon effet a produit leur respectable enthousiasme ? On lit très-indifféremment la morale du vertueux Savant, on admire machinalement l'éloquence charitable de l'ami du pauvre ; mais on a toujours soif d'or ; &, pour s'en procurer, l'homme

ambitieux rejette loin de lui tout ſcrupule. Nous éprouvons à chaque inſtant cette vérité funeſte. Nous venons d'échapper encore à un projet mal concerté, dont les auteurs cachés ſeront indubitablement traînés à une lanterne vengereſſe : en attendant qu'ils obtiennent cette juſte récompenſe de leurs forfaits, je vais dénoncer au Public des perſonnages comme il en voit depuis long-temps, c'eſt-à-dire,

Des Miniſtres prévaricateurs,

Des Magiſtrats accapareurs,

Des Intendans monopoleurs,

Des Lieutenans de Police, complices, fauteurs & adhérens;

Un pacte de famine générale,

Les clauſes majeures dudit pacte,

Les noms de pluſieurs des principaux conjurés.

Ces favoris de la fortune étoient fort éloignés de croire qu'un jour *enfin* le concours prodigieux de toutes les circonſtances poſſibles nous feroit connoître à fond l'énormité des crimes dont ils ſe ſont rendus coupables envers le Peuple, ſi long-temps victime de leurs criminelles ſpéculations. Mais avant de parler de ma découverte précieuſe, faiſons une petite

digreſſion ſur les affaires du temps. Ces Meſſieurs de l'Ariſtocratie ſont accablés de douloureux regrets ; humainement on doit les plaindre. Eh bien, Meſſieurs, la mine eſt donc éventée encore une fois? Je vous en fais mon compliment de condoléance. Que vous êtes donc mal-adroits! Vous vouliez affamer ces bons Pariſiens, & votre plan de famine eſt ſi mal conçu, qu'au lieu de réuſſir, vous les pouſſez à bout par vos bévues multipliées, ſoit dit entre nous ; vous vous y preniez bien gauchement pour nous faire périr d'inanition. Ne deviez-vous pas ſoupçonner un peu de probité & de patriotiſme à nos honnêtes Meuniers? Au lieu de leur donner de groſſes ſommes pour les exciter à ne pas moudre, n'étoit-il pas plus ſage à vous de ſatisfaire quelque patient créancier? C'eût toujours été, comme diſent les bonnes gens, *un trou de bouché*. En vain vous avez ſemé les billets rouges & noirs ; vos petites ruſes diſpendieuſes n'ont point empêché nos Fariniers Citoyens de vous dénoncer à nos Diſtricts, Inquiſiteurs de vos malverſations.

Comme le dit très-judicieuſement le proverbe, *à quelque choſe malheur eſt bon*,

béniſſons la ſainte Ariſtocratie, puiſqu'elle a ramené dans la Capitale le Pere des François, dont la préſence a opéré un grand miracle, je veux dire la multiplication des pains. Il faut donc ſe réjouir de la journée du mardi 6 Octobre ; le tout a été pour le mieux, à cela près de quelques malheurs, ſans doute inévitables en pareille occaſion. Mais je ne puis paſſer ſous ſilence une cruauté toute particuliere, après le récit de laquelle je reviendrai à mes chers Accapareurs, Conſpirateurs, &c. &c. &c.

Sans aucun détail ſur les événemens de la journée du 6 Octobre, je dénonce à la généroſité & à la ſenſibilité de tous nos Diſtricts un monſtre mendiant, à longue barbe, vêtu à peu près en Arménien, & ſervant quelquefois de modele aux Peintres & Sculpteurs du Louvre (c'eſt ſans doute lorſqu'ils veulent fidelement exprimer la férocité) ; ſa phyſionomie eſt celle d'un tigre, & ſes yeux ſemblent annoncer tous les aſſaſſinats qu'il doit commettre encore. Ce ſcélérat a oſé ſe mêler avec les Citoyens qui ont été à Verſailles ; il avoit pour arme une coignée peſante & mal affilée, de laquelle il frappa & renverſa un malheureux Garde-du-Corps qui ſe trouvoit ſous

la grille ; il lui hacha la tête de vingt-huit coups, & renouvella ce genre de ſupplice ſur un autre, abattu par une arme à feu. Cet atroce coquin demande aſſez ſouvent la charité à l'entrée du bois de Boulogne ; il a peut-être tendu ſa main meurtriere & reçu l'aumône des infortunés qu'il a maſſacrés. Cette ſeule idée m'inſpire une ſi profonde indignation, que ſi jamais il ſe préſente à ma vue, je crois qu'il me ſera impoſſible de réſiſter au plaiſir de purger la Capitale de ce modele de barbarie. Pardonnez-moi, cher Lecteur, ce juſte mouvement de colere, & convenons enſemble qu'il faut que la cruauté ſoit un vice bien horrible, puiſqu'elle eſt condamnable lors même qu'elle paroît néceſſaire. Eſpérons qu'on nous délivrera des criminels de toute eſpece, & occupons-nous de ceux que vous fera connoître ma trouvaille, long-temps embaſtillée. Ce manuſcrit eſt d'autant plus intéreſſant, que pluſieurs honorables perſonnages ont été les agens de différentes ſcélérateſſes dévoilées par une victime injuſtement détenue tant à la Baſtille qu'à Vincennes, & peut-être expirée dans un de ces deux endroits. Le plus grand haſard m'a procuré la lecture

de cette ouvrage précieux. Je rencontrai, il y a trois jours, un de mes amis : après les propos d'abordage, nous parlâmes du projet de famine qui venoit d'échouer ; nous fîmes, fur tous les membres accufés de félonie, des forties vigoureufement patriotiques ; les épithetes convenables ne furent point épargnées, ainfi que cela fe pratique, dans la chaleur du colloque ; mon ami fe rappella que, parmi différens papiers qu'il a eu le bonheur de trouver à la Baftille, il y avoit une dénonciation au Roi Louis XV. Je le priai très-inftamment de me la communiquer, ce qu'il fit le lendemain, en me remettant un manufcrit graiffeux, dont le papier gris avoit fans doute enveloppé la chandelle de l'Ecrivain captif ; je le lus avec la curiofité d'intérêt qu'infpire tout ce qui eft forti de cette tyrannique fortereffe. L'ouvrage me parut digne d'être offert à tous les bons Citoyens. Affez ordinairement l'écrit quelconque d'un prifonnier eft outré, & devient alors fufpect à tout homme fenfé. Quant à celui que je mets fous les yeux du Public, je crois pouvoir affurer qu'il porte l'empreinte facrée de la vérité & de l'infortune ; c'eft ce qui m'a engagé à le mettre au jour. La

ſincérité avec laquelle tous ces faits ſont expoſés, les ſecrets importans révélés par l'Auteur, nous mettront en garde contre les inſidieuſes batteries qu'ont fait & que font encore jouer des Accapareurs diſtingués, dont toute la ſagacité humaine n'a pu juſqu'à préſent découvrir les actions occultes; on y verra avec plaiſir les noms de quelques tyrans ſubalternes, qui ne ſe ſont enrichis qu'à force de baſſeſſes & de fripponneries. Je ſuis fâché de troubler la tranquillité dont ces Meſſieurs, ou leurs héritiers, jouiſſent, au moins oſtenſiblement; mais il eſt de mon devoir de publier ſans conſidération tout ce qui peut contribuer à arrêter les progrès du crime. Puiſſent ces ſangſues publiques faire un retour ſur eux-mêmes! Ces monſtres devroient s'appercevoir qu'un nouvel ordre de choſe ne leur offre plus les moyens de s'enrichir en pillant avec autant d'impunité qu'autrefois: qu'ils eſſayent de contrefaire, tant bien que mal, les honnêtes gens; ce rôle leur eſt d'autant plus facile à jouer, qu'ils peuvent, avec les millions qu'ils nous ont arrachés, s'envelopper dans le manteau de Plutus, qui a toujours eu la vertu de faire paroître un frippon très-honnête

homme. O brigands dorés ! vous avez caufé des malheurs dont la fomme eft incalculable ! Mais votre regne eft paffé, & notre illufion fur tous les abus s'eft merveilleufement diffipée. Financiers dévorateurs ! le fyftême actuel doit vous faire trembler ; tout change, & l'on pourroit bien vous forcer à une reftitution complette ; c'eft alors que nous chanterions avec le bon Apôtre Luc : *Efurientes implevit bonis, & divites dimifit inanes.*

Et vous, Meffieurs les Ariftocrates, ou foi-difant tels (car il en eft beaucoup qui, fans s'embarraffer ni de l'étymologie ni de la fignification du mot *Ariftocrate*, le font pour être quelque chofe), fi vous voulez que tout aille bien, n'employez plus des moyens qui vous réuffiffent mal. Graces à Dieu, jufqu'à préfent vos opérations n'ont point été heureufes. Et vous, petits Comtes grimaciers, aimables Marquis en cravates monftrueufes, tâchez d'acquérir des qualités réelles ; remplacez, par des connoiffances utiles, la futilité & l'infignifiance de votre plat jargon ; vous finirez, fans doute, par croire que la hauteur, la fottife & la fierté ne font point des vertus ; prenez pour modeles

quelques perſonnes de qualité, que vous ſingez très-imparfaitement, & qui, ſans nous étourdir & de leur fortune & de leur naiſſance, &c. nous laiſſent modeſtement appercevoir un mérite rare & ſolide. On les reſpecte, parce qu'ils ſont vraiment reſpectables. Mais, *apparent rari*. . . . . . . Pour vous, Meſſieurs, vous avez une répugnance extraordinaire pour tout ce que vous appellez le Peuple ; il n'eſt pourtant pas ſans une certaine prépondérance ; car, en liſant *Magnificat*, que je me plais à vous citer, je vois clairement que c'eſt ce même Peuple qui *depoſuit Potentes de ſede & exaltavit humiles*. Allons, allons, rapprochez-vous un peu du reſte des humains ; ayez tant ſoit peu de courtoiſie.... Mais je prêche dans le déſert ; l'habitude eſt une ſeconde nature ; vous n'êtes point polis du tout : j'obſerve avec douleur que vous affectez de paſſer au milieu de nous comme le Rhône au milieu du lac de Geneve. Cette innocente métaphore, que vous ne manquerez pas de trouver déteſtable (c'eſt une de vos expreſſions), eſt cependant très-juſte. . . .

Au demeurant, je fais des vœux ſinceres pour votre converſion, & vous engage à

ſiré attentivement les doléances du ſieur Leprévôt ; elles ſont le fruit d'une longue & dure captivité : je deſire que la publication de ſon manuſcrit donne à ſes parens des renſeignemens ſur ſon exiſtence, & ſur celle de ſes cinq compagnons de Baſtille. *Vale*.

DÉNONCIATION au Roi par ſon très-humble & très-fidele Sujet JEAN-CHARLES-GUILLAUME LEPRÉVOT, *originaire de Beaumont-le-Roger en Normandie, ſucceſſivement & depuis ſept ans détenu & tyranniſé dans les Priſons de la Baſtille & de Vincennes.*

Veritas perlucet ſi diligenter inſpexeris. Seneca.

SIRE,

De toutes les conjurations que revelent les annales hiſtoriques du Monde, il n'en eſt point de mieux marqué au ſceau de Satan, que celle dont la divine Providence m'a fait faire la découverte en 1768.

Ce n'eſt point ſur des ſoupçons, des rapports, des conjectures ou de fauſſes relations, que je dénonce cette horrible machination ; c'eſt d'après ſon pacte, toujours renouvellé & toujours ſubſiſtant d'après ſon exécution actuelle, d'après des milliers de preuves dans tout le Royaume, d'après les détails les plus circonſtanciés

de la correſpondance des Conjurés, d'après pluſieurs réviſions & vérifications, d'après même l'aveu forcé du plus coupable d'entre les Conſpirateurs, qui, en faiſant enlever avec moi cinq de vos Sujets, pour les recéler & perſécuter dans vos priſons d'Etat, s'eſt imaginé de pouvoir cacher ſes crimes contre VOTRE MAJESTÉ & contre toute votre Monarchie, en dérobant les papiers qui le condamnent.

Pacte de famine générale.

Vos Miniſtres, SIRE, pour ne pas vous laiſſer ſoupçonner qu'ils pourroient à leur gré faire naître les calamités, vous ont fait accroire, qu'ils n'avoient que vos intérêts & le bien public en vue, & qu'ils croyoient néceſſaire; pour prévenir en tous tems les famines, les diſettes & la cherté des grains, d'établir en votre nom, à l'exemple du Patriarche Joſeph, dans les châteaux, les fortereſſes & les greniers domaniaux de chaque Province, de prodigieux amas de grains, pour les répandre au tems de la néceſſité.

Au premier coup d'œil, cette précaution, qui a paru à VOTRE MAJESTÉ & paroîtra des plus raiſonnables à tous ceux

qui ne connoiſſent pas le deſſous des cartes, n'eſt pourtant, grace à la divine Providence, nullement néceſſaire en France; elle n'eſt qu'un prétexte ſpécieux pour les deſſeins ténébreux de vos Miniſtres, qui n'ont pas la prudence, la fidélité & le déſintéreſſement du ſaint Patriarche. Eclairé du Ciel, il avoit prédit qu'après ſept années d'abondance viendroient ſept années de famine; il fut le ſauveur de l'Egypte, & vos Miniſtres ſont les deſtructeurs de votre Etat; il portoit fidelement au tréſor de Pharaon tout le produit des bleds amaſſés dans l'abondance, & vos Miniſtres ſe partagent tous les ans en ſecret les dixaines de millions qu'ils raviſſent ſur vos Peuples, gardent le *Tacet* ſur l'énigme; ils ſe ſervent de votre nom & de votre puiſſance; ils ſurprennent votre bonne foi & trompent votre confiance de pluſieurs manieres. Ils ne diſent pas qu'ils ont formé une conjuration ſecrete contre VOTRE MAJESTÉ & contre tous ſes Sujets par un pacte avec le Démon pour affermer votre Royaume en la maniere que le ſont vos cinq groſſes fermes & droits réunis; mais ſe jouant de votre crédulité, ils vous attribuent l'honneur de l'imprévoyance. Ils vous flattent, SIRE, de diſtribuer à vos Peuples, dans

tous les temps de disette & de cherté qu'ils savent provoquer & entretenir facilement par leurs manœuvres, des secours que ni vous, ni eux-mêmes, ô mon Roi ! ne donnent pas, puisqu'ils les vendent très-chérement à leur profit. Hélas ! le dirai-je ? ils vous présentent, SIRE, à la Nation, tantôt comme un Marchand revendeur de leurs bleds au plus haut prix possible ; tantôt, calomniant votre regne aussi bien que votre Personne sacrée, ils vous font passer pour un Monopoleur ; tantôt, & c'est avec les larmes & la rougeur de la honte que je le trace, ils vous attribuent par ces furtives opérations en votre nom, d'être l'oppresseur & le tyran des François, quoique vous ne le soyez pas, & le plus souvent comme l'auteur des maux de votre Royaume, ou tout au moins, comme fauteur de leur monstrueuse conjuration que vous ne pouvez pas soupçonner. Mais, SIRE, sans qu'il soit besoin de rassembler tous les motifs qui justifient la droiture des intentions de VOTRE MAJESTÉ pour ses Peuples, il suffit à tout le monde de savoir, qu'il n'est point d'exemple qu'un Monarque pût se porter contre lui en agissant contre sa Monarchie, & qu'il n'en est point aussi qui ait jamais voulu, contre sa conscience,
son

ſon honneur & ſa gloire, s'entendre avec ceux dont il ſauroit être trahi, pour faire faire divorce avec ſes Sujets ſoumis & dociles, qui de bonne volonté lui paient tous les ans autant de tributs de leur amour & de leur obéiſſance qu'il lui plaît exiger, quoique le pacte fait frauduleuſement, paſſé au nom de mon Souverain, Louis XV, je ſuis bien ſûr que de tous les millions (ou plutôt de tous les milliards) extorqués des François depuis 1720, par Meſſeigneurs les Conjurés, il n'en eſt pas entré un ſol au Tréſor royal. De-là ne faut-il pas conclure que mon Prince, par trop de confiance, eſt trompé, & qu'il ne ſait pas même ſi on le trompe & comment on le pourroit faire ſi hardiment? Cependant, rien de plus certain que Dieu m'en a fait découvrir les preuves ſans nombre, & par le pacte même dont M. de Sartine m'a ravi des copies, en même-temps qu'il m'a englouti dans les priſons; au ſurplus, comme je le ſais par cœur, en voici toutes les clauſes principales.

Clauſes majeures du Pacte de famine générale.

Le 12 Juillet 1765, M. Del'Averdy donne

à bail, pour douze années, tous le Royaume de France à trois Publicains millionnaires, qui prennent la qualité d'Intéressés dans les affaires de Sa Majesté, pour en faire enlever tous les grains qu'ils pourront amasser. Ces Pablicains se nomment, 1°. le sieur Roi-de-Chaumont, Receveur des Domaines & bois du Comté de Blois, demeurant rue des Saints-Peres; 2°. le sieur Perruchot, ancien Entrepreneur des Hôpitaux d'armée, occupant le bel hôtel Dupleix, nommé présentement le Bureau des bleds du Roi, rue de la Jussienne; 3°. le sieur Rousseau, Receveur des Domaines & Bois d'Orléans, rue de Cléry; tous trois représentans en sous ordre le corps nombreux des Seigneurs conjurés non désignés, pour les masquer & se masquer eux-mêmes, ou en public, par un seul généralissime Agent, qui se nomme Malisset, auquel on déclare que, pour renouveller le bail précédent passé ci-devant au nommé Houillard, on lui afferme la France pour douze années, qui expireront le 12 Juillet 1777, promettant de le renouveller alors à lui ou à un autre. Dans plusieurs articles on lui prescrit les manœuvres qu'il doit faire & faire faire; on l'autorise d'aller exporter, pour les besoins de l'entre-

prise, par-tout où il sera nécessaire ; on lui assure un traitement considérable pour ses peines ; on n'y oublie pas même toutes les bêtes qu'il doit avoir à son service ; on nomme le sieur Goujet pour Caissier général, à qui l'on ordonne de rendre ses comptes, & dresser les états de répartitions des produits de l'entreprise, au mois de Novembre de chaque année. Enfin, par le vingtieme & dernier article, on offre à Dieu, pour bénir cette infernale entreprise, 600 livres à distribuer aux pauvres *dont on va succer le sang* ; & M. Del'Averdy signe, au nom du Roi, quatre expéditions de ce bail, qui me semble du style du sieur Cromot.

Noms de plusieurs des principaux Conjurés.

A cette infernale machination, suivant les découvertes que j'ai faites, sont intéressés ; 1°. trois Intendans des Finances, MM. Trudaine de Montigny, Boutin, Langlois ; le premier, comme protégé de M. Del'Averdy, Président de la conjuration ; les deux autres comme ses créatures, ils tiennent chacun une correspondance dans plusieurs Provinces, dont ils se sont attribué le département ; 2°. trois Lieutenans

de Police, favoir, M. *Bertin*, en cette qualité de Lieutenant du précédent bail, enfuite comme Contrôleur général, & il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait retenu un intérêt dans le bail actuel. M. de Sartine, pendant plus de dix-huit ans, le plus ardent des Conjurés & leur Procureur général, tenant correfpondance avec les Lieutenans généraux des Bailliages dans tout le reffort du Parlement de Paris, ainfi que je l'en ai fait convenir dans les interrogations qu'il me faifoit à la Baftille, d'où il m'a fait transférer à Vincennes, avec mes cinq compagnons, pour nous recéler s'il ne pouvoit nous corrompre ; M. Albert, à qui j'ai annoncé la conjuration dans fa premiere vifite au donjon de Vincennes, l'an paffé au mois d'Août, & qui n'en a pas informé VOTRE MAJESTÉ, doit néceffairement en être auffi, puifque pour la perpétuer & m'empêcher de la dénoncer, il a bien ofé me dire, en jurant par lui-même, que je ne ne fortirois jamais de ma prifon ; d'ailleurs, il eft certain que nulle entreprife contre l'Etat ne pourroit fubfifter & moins encore s'exécuter fans la jonction & le fecours de la criminelle Police, contre laquelle j'en pourrois déclarer qui ne font propres qu'à elle feule ; car

c'eſt du contrôle général & de ſa baſſe Police que s'émanent la plupart des conjurations contre l'Etat, parce que tous deux ſont en poſſeſſion immémoriale de n'être ni recherchés ni contrôlés, & de ne rendre compte, ni de leur geſtion, ni de leurs biens en entrant & en ſortant de leur miniſtere, que l'on a toujours vu récompenſé; 3°. ſix Miniſtres, Meſſeigneurs Bertin, Del'Averdy, Maynon d'Invau, ſon ſucceſſeur, de Sartine & Duc de Choiſeul; mais ce dernier, au lieu de prendre ſa part au Traité, s'eſt chargé pour lui ſeul & ſes Adjoints de manœuvrer ſur la Lorraine & l'Alſace, de la même maniere que mes autres Seigneurs Conjurés manœuvrent dans tout le reſte du Royaume; 4°. des Membres du Parlement de Paris, amis de MM. Del'Averdy, de Sartine, Boutin & Langlois; 5°. les Cromot & autres premiers Commis de ceux-ci, indépendamment de tous ceux que je ne connois pas, mais qu'il ſeroit bien facile de connoître tout d'un coup, par les moyens que je pourrois donner à VOTRE MAJESTÉ, ſi elle daignoit vouloir s'en aſſurer pour y remédier ſans peine.

Preſque tous les Contrôleurs généraux, depuis M. Dodun & preſque tous les Lieute-

nans Généraux de Police, ſans en excepter M. Hérault, mon parent, ont entré ſucceſſivement dans ce fameux complot, parce que tous n'apportoient à leur Miniſtere qu'un ardente ambition & une rapace avarice ; M. de Machault, en 1750, avoit pour exécuteur de ſes entrepriſes les nommés *Bouffé & Dufourny*. Suivant la voix publique, M. Del'Averdy, dans l'eſpace de ſon quinquennium au Contrôle, avoit dépenſé trente millions à l'Etat, tous ces Contrôleurs Généraux, Intendans des Finances & Lieutenant de Police ont dû prêter ſerment de fidélité entre les mains de VOTRE MAJESTÉ, & tous l'ont trahi ſans pudeur & l'ont mal ſervi, il n'y a que Meſſeigneurs vos Chanceliers, & les Commandeurs de vos Ordres, qui ne ſe ſont point engagés à ces monſtrueuſes iniquités, au lieu qu'un Prince de votre Sang n'a pas eu eu honte de s'en raſſaſier au commencement de votre regne, & avec tant d'ardeur, que le public indigné le ſatyriſe de ſon vivant, & publia à ſa mort cette ſanglante épitaphe.

Cy gît le grand Duc de Bourbon ;
François ne faites plus la mine,
Il rend compte ſur le charbon,
Des vols qu'il fit ſur la farine.

Opération sur le pacte L'Averdien.

S'occuper en tout tems, jour & nuit, à conniver, provoquer, fomenter & perpétuer, finon de cruelles famines, du moins à forcer & entretenir fans ceffe les plus longues & les plus grandes difettes, malgré les abondans & continuels fecours que la divine Providence daigne nous accorder; régler à fon gré la cherté des grains, fans que la Nation fache comment on y parvient dans les meilleures années; mettre le feu à la main d'une partie des Sujets du Roi, pour confommer l'autre; 1°. par les fourdes manœuvres de certains nombre d'Infpecteurs ambulans dans toutes les Provinces, pour les achats & recellement fous les ordres d'un généraliffime nommé Maliffet; 2°. par des milliers d'Entrepofeurs, de Gardes-Magafins, de Meuniers, de Voituriers, de Bateliers pour le tranfport des prétendus bleds & farines du Roi, de jour & de nuit, par terre & par eau, foit fur les mers en exportations, foit fur les rivieres navigables en importations dans l'intérieur du Royaume; 3°. par d'autres milliers de vanneurs, de cribleurs, d'acheteurs & de revendeurs,

tant en grains qu'en ſarines mixtionnées ; toujours au compte, mais pourtant à l'inſçu du Roi, ſous la proſtitution de ſon nom & de ſon autorité, contre ſa religion, ſa conſcience, ſes intérêts & ſa gloire, aux dépens même de la tranquillité, de la ſûreté & félicité de ſa Monarchie ; nier à Dieu, par l'ingratitude la plus monſtrueuſe, les récoltes abondantes que ſa grande bonté ne ceſſe de départir aux François ; jetter dans les priſons d'Etat, par de fauſſes Lettres de cachet tous ceux qui ont directement ou indirectement connoiſſance de l'entrepriſe, même ceux qui parlent innocemment de ces prétendus bleds du Roi ; maquignoner, empriſonner, les enlever de leur priſon ſur de faux Ordres de liberté, contrefaits par la Police, pour livrer à d'autres Geoliers, qui les recelent & perſécutent ſans ceſſe, qui les enchaînent dans les noirs cachots, (j'ai été réduit à cet état l'eſpace de treize cens quatre-vingt-quatre jours) uniquement ou parce qu'ils veulent dénoncer, ou de peur qu'ils ne révélent, ainſi qu'ils y ſont obligés par les Loix divines & humaines, les entrepriſes contre le Roi & l'Etat. Voilà, SIRE, ce que font vos Miniſtres & la Police ; j'ai éprouvé bien d'autres horreurs juſqu'au

29 Août dernier que M. de Malesherbes m'a fait la grace de me visiter dans ma prison & de me faire donner du papier, en me promettant de rendre compte de ma détention à VOTRE MAJESTÉ, sur la justice de laquelle je me repose maintenant, & parce qu'un bon Ministre ne faisant qu'arriver au Ministere ne pourroit pas démêler à fond l'immensité de la conjuration, dont Dieu a voulu me faire faire la découverte sans l'avoir cherchée. Je me hâte de la dénoncer sommairement à mon Roi, à l'acquit de ma conscience & de mon devoir de Citoyen. Il y a huit ans que j'y aurois satisfait, si M. le Duc de la Vrilliere, plus soigneux, eût pu se persuader que la principale obligation de sa place étoit de prendre lui-même connoissance des prisonniers qu'il faisoit, & de les visiter tous les six mois, & si M. de Malesherbes, à qui j'ai donné l'éclaircissement de toutes choses n'avoit eu la lâcheté de trahir VOTRE MAJESTÉ par son silence, qui lui a fait prendre plus d'intérêt, sans doute, pour Messeigneurs ses Confreres, que pour ceux de votre personne sacrée & pour ses Sujets.

Pratique de la Police pour soutenir le monopole des Conjurés.

Dans les grandes disettes qu'occasionne les opérations à dessein avec la Police, le public ne manque pas de se plaindre; de son côté, le Parlement s'assemble, délibère & ordonne la recherche des causes de plainte, pour en informer VOTRE MAJESTÉ; la Police s'en allarme; s'il faut se montrer pitoyable, elle affecte de le paroître; s'il faut calmer les craintes, les défiances, les inquiétudes du public, faire semblant d'y prendre part, elle le fait; s'il faut permettre des secours abondans, toutefois en les faisant chèrement payer, elle les permet, sachant en quels lieux elle les tient en réserve. Mais faut-il avec une ingénuité feinte, tenir le langage du mensonge, accuser l'intempérie des saisons, rejetter sur elles le malheur des disettes, se plaindre de la providence, par de fausses déclarations au Parlement, pour arrêter ses recherches? La Police l'a fait; & Monseigneur de Maupeou, qui étoit Lieutenant alors, le peut dire. Des citoyens démontrent-ils avec l'éloquence de la vérité, par des écrits & des tableaux frap-

pans, que les récoltes, quoique moindres que les précédentes, ne peuvent jamais causer en France ni disette, ni cherté, quand il n'y aura pas de monopole ? Aussitôt elle met la main sur ces ouvrages, dont les preuves lumineuses l'accablent, puis bientôt elle fait paroître avec ostentation de fausses réponses, rédigées conformément à ses desseins, par des écrivains faméliques, qu'elle tient à ses gages, & toujours la providence & la vérité sont attaquées par ces écritures éphémeres, qui disparoissent pour faire place à d'autres destinées à la même fin. Les pauvres, ces ames de Dieu, qui, dans les crises fâcheuses de disette & de cherté, provoqués, ne manquent pas de se multiplier, viennent-ils mandier leur vie dans la Capitale ? La Police les chasse, les poursuit, les arrête & les fait enfermer dans des granges à Saint-Denis. Les boulangers de Paris, qui soupçonnent d'où vient le mal, sans en connoître les premiers auteurs, déclament-ils contre Malisset, contre la Police, contre le Gouvernement? Alors la Police envoie ses Commissaires, prier les déclamateurs, de la part de M. de Sartine, de nepoint se plaindre de Melisset, parce qu'il est l'homme du Roi. Cepen-

dant cet homme obſcur & mal famé, qui craint à la fin de ſuccomber à l'impoſture, demande-t-il (en 1768) aux Seigneurs conjurés de vouloir réſilier ſon bail ? La Police, de l'avis des Seigneurs, le flatte, l'encourage & lui prouvant qu'avec ſa protection & celle du Roi, il achevera ſon bail, & en fera percevoir tous les frais immenſes, juſqu'à la fin de ſes douze années, qui expireront en Juillet 1777, ſauf à le renouveller à lui ou à un autre Généraliſſime ; que des étourdis qui ne veulent s'en prendre qu'au Roi même, comme s'il étoit la cauſe des calamités, oſant murmurer, crier, placarder inſolemment les rues de Paris d'injures contre mon Souverain, & de menacer de brûler la Ville; la Police plus allarmée pour elle-même que des injures adreſſées à VOTRE MAJESTÉ, fait enlever, comme elle le doit, les placards que ces pratiques ont occaſionné; elle arrête les innocens pour chercher des coupables, quoiqu'elle ne puiſſe ſe diſſimuler que tous mes Seigneurs conjurés avec elle, ſont ſeuls auteurs des maux publics. Enfin qu'il arrive, comme en 1767 & 1768, par les ſecouſſes trop violentes de leurs manœuvres, des émeutes, des pillages & autres ſemblables ſouleve-

mens ; mais dans les Provinces où le monopole de mes Seigneurs ſe fait ſentir plus ſenſiblement, la Police, par les feuiles imprimées qu'elle y fait répandre, blâme les Officiers de Juſtice des Villes provinciales, de n'avoir pas ſçu, à leurs dépens, prévenir ces révoltes, ce qui, ſi on veut l'en croire, leur eût mérité des dédommagemens & des récompenſes de VOTRE MAJESTÉ. Voilà, SIRE, ſur cet objet une petite partie des pratiques publiques de M. de Sartine, à préſent Miniſtre de votre Marine.

RÉSULTAT.

Le dépôt des papiers.

Les conſéquences de cette conjuration ſont ſi profondes & ſi étendues, qu'on pourroit défier aux plus habiles écrivains de notre ſiecle de les pouvoir raſſembler toutes en un ſeul tableau, & s'il eſt peu de perſonnes aſſez éclairées pour les démêler, il en eſt encore moins qui aient le courage d'en épuiſer les perſécutions, pour remplir le devoir de citoyen & dire la vérité ſans la farder.

La plus grande partie des opérations de tout le Miniſtère de la finance & de la Police ne ſe rapporte qu'au ſuccès de

cette machination, depuis son existence plus que centenaire, elle regnoit sous Louis XIV ; mais si elle a échappé à la vigilance du fameux Colbert, elle n'a du moins ôsé se montrer, ni se lier authentiquement en corps ; elle n'opéroit que par des permissions tacites. Le hardi Machault est peut-être le premier qui ait imaginé de donner à bail la France entiere ; M. De l'Averdy n'a eu qu'à suivre le même plan ; & tout autre le suivroit si mon Souverain, pardonnant aux coupables, n'y mettoit ordre de telle maniere pour l'avenir, que ses successeurs ne puissent se laisser surprendre aussi bien que les peuples.

On ne peut, SIRE, assez s'étonner jusqu'à quel excès d'audace on a ôsé ternir & calomnier votre regne, en se servant abusivement de votre nom, pour mettre sur le compte de votre personne sacrée, une ligue secrette par laquelle on n'entreprend pas moins que de mettre sourdement à contribution chaque année la misere de plus de huit millions de pauvres, sans en excepter aussi plus de douze millions de sujets plus aisés: pesez cette conséquence. Si, par hyporhèse, dans les années d'abondance, la ligue, par sa guerre

inteſtine, eſt ſeulement venue à bout de faire enchérir de 20 ſ. le boiſſeau de froment, elle a dû être aſſurée déjà ſans peine de plus de trente millions; mais combien plus, lorſque la médiocrité des récoltes, dans tout ou partie de la France vient au ſecours de la rapacité pour hauſſer la vente du boiſſeau de bled, juſqu'au double & triple de ſon prix commun; certes les dixaines de millions doivent aller par centaines: la preuve s'en trouveroit dans les états de répartition & d'émargement, ſi les intéreſſés n'avoient ſoin de les brûler après avoir reçu leur contingent. Oui, je l'ai dit, & le dis encore pour la derniere fois, il n'a jamais été depuis la création du monde de conjuration plus ſinguliere par ſa nature, de plus énorme par ſon extenſion, de plus ruineuſe par ſa durée & de mieux ſoutenue dans ſon exécution cachée, quoiqu'évidente à toute la France contr'elle-même. Que d'autres cauſes aient concouru aux calamités depuis un ſiecle, cela peut être; mais que les famines & les diſettes n'aient eu d'autres principes que les irruptions ſoudaines de cette ſourde & monſtrueuſe entrepriſe, c'eſt de quoi l'on ne peut douter. De ce grand monopole ſont venues

les famines & les disettes de 1693, 1694, 1718, 1720, 1725, 1740, 1750, 1760, 1767 & 1768, & beaucoup d'autres époques que je ne me rappelle pas maintenantr De-là par progression, l'augmentation si considérable des biens fonds depuis un siecle, celle des vivres de toute espece, celle des fermages, des terres, des loyers, de la main d'œuvre, des salaires & des gages. Pourquoi? C'est que le bled qui est le premier néceſſaire & le premier besoin, régle par son prix forcé celui de tous les autres bosoins de la vie. De-là les miseres perpétuelles, qui, durant la paix même, écrasent depuis si long-tems les peuples, sans que ni plus d'un milliard d'impôts & de droits de toute espèce levés sur eux tous les ans, & dont par des abus innombrables, une grande partie n'entre pas dans l'épargne de Votre Majesté, ni les vexations particulieres des publicains, cessent d'augmenter, au lieu de diminuer. De-là enfin la dépopulation, le divorce, la langueur du commerce & de l'industrie dans une infinité de branches, & l'abandon total de diverses manufactures qui étoient de grande utilité.

Mes

MES DÉFENSES,

SIRE,

Vos Miniſtres depuis huit ans m'ont mis en pénitence pour leur crime, pour l'avoir découvert, & de peur que je ne le découvre. Quoique je ne doute pas, SIRE, qu'il n'eſt jamais permis de ſe taire, quand il s'agit de ſauver tout le monde, il eſt cependant auſſi déſagréable que malheureux pour moi, qui ſuis le plus petit de vos ſujets, d'être obligé, n'ayant point de haine contre vos Miniſtres, de les accuſer du fond d'un cachot de cauſer ſeuls volontairement preſque tous les maux de votre Monarchie. Le reſpect leur eſt dû, l'obéiſſance même; mais pour leur plaire, on ne doit pas inculper injuſtement la bonté de mon Souverain des crimes de ſes mauvais ſerviteurs. Il vaut mieux, dit S. Cyprien, découvrir les maux qu'on nous a faits, que de les cacher, ſans eſpérance de reméde; à quoi le Docteur Nicole ajoute que le mal qu'on couvre en ſe taiſant eſt pire que celui qu'on découvre en parlant; car quiconque peut empêcher le mal en

le dénonçant, & qui ne le fait pas, s'en rend reſponſable devant Dieu & devant les hommes, comme s'il l'avoit commis. Je ne pourrois donc taire des conjurations ſans y participer; trahir par le ſilence, ſans être traitre; ni renoncer mon Dieu, mon Roi, ma patrie, ſans m'en déclarer l'ennemi. Ce n'eſt pas ſeulement par l'exécution du mal projetté contre le Prince ou contre ſon état que l'on devient criminel, diſoit M. le Comte de Brionne, occupant la même place de Monſeigneur Amelot, ſous la régence de la Reine mere de Louis XIV; mais par le moindre eſſai, dans lequel on ſe montre capable de le concevoir & de le tenter. Le plus grand Miniſtre que la France puiſſe citer, le généreux & vaillant Sully dit, au vingtieme livre de ſes Mémoires, qu'il n'y a eu que trop de Miniſtres infideles pour le malheur de l'Etat; que leur conduite eſt toujours équivoque par quelqu'endroit; qu'il n'eſt pas rare d'en voir qui ſoient diſgraciés pour leur cupidité, leurs trahiſons & leurs prévarications; qu'il n'eſt pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des ptocédés reprochables.

La loi univerſelle de tous les Etats, auſſi ancienne que les Etats mêmes, fondée ſur

la loi naturelle, qui fut renouvellée en 1477 par Louis XI, déclare bien positivement que celui d'entre tous les sujets de la Monarchie, qui aura connoissance d'une conjuration contre la personne du Roi ou contre l'Etat, & qui ne viendra pas la révéler, sera puni comme les auteurs mêmes du crime, & encourra les mêmes peines de la perte des biens, de l'honneur & de la vie.

Si, en conséquence de cette loi, qu'il seroit plus que jamais nécessaire de promulguer, & remettre en vigueur en France, où il y a tant de traîtres aujourd'hui, le célebre Président de Thou perdit la vie sur un échafaud, non pour avoir conjuré, il n'en étoit pas capable, mais seulement pour n'avoir pas dénoncé la conjuration de Cinq-Mars, son ami; combien plus serois-je coupable, si, indifférent aux maux de ma Patrie, je n'osois, par crainte, ou par lâcheté; par respect humain, ou par complaisance; par intérêt personnel, ou par connivence, informer mon Souverain de l'entreprise de ses Ministres! Certainement, s'il se pouvoit qu'il y eût neuf millions de Ministres coupables au service de Sa Majesté, les onze millions de vos sujets, qui ne sont pas moins mes freres que Messei-

gneurs les Miniſtres, ſeroient à préférer.

Maintenant, graces à Dieu & louanges à mon Roi, me voilà déchargé, pour la ſeconde fois, de ce terrible fardeau, entre les mains de Monſeigneur Amelot. S'il vous eſt plus fidele que Monſeigneur de Malsherbes, & ſi je ne ſuis pas encore délivré, j'ai du moins lieu de l'eſpérer de la juſtice de mon Roi, à qui j'aurai encore à dénoncer, auſſi-tôt que je ſerai en liberté, d'autres conſpirations étrangeres à ſes Miniſtres, dont je n'ai parlé à perſonne. Je ſais où en ſont les preuves; mais ſur combien d'autres objets d'importance mon zele & mon courage m'animeroient à ſervir Votre Majeſté, auſſi-bien que l'Etat, ſans aucune vue d'intérêt perſonnel, ſi je pouvois ſeulement obtenir ſa protection!

Veuille mon Souverain, remédiant à toutes choſes; mais uſant de ſa clémence ordinaire, pardonner à tous Meſſeigneurs les Miniſtres que j'ai été obligé d'accuſer; & quand il lui en faudra un pour la guerre, n'en point choiſir d'autres que le grand Maréchal de Broglie. Il y a long-tems que les vœux du Public le portent à cette place, que lui déferent ſes lumieres, ſes vertus & ſon déſintéreſſement. Certainement Votre Majeſté ne ſera jamais trahie

par celui qui, après l'avoir déje ſi bien ſervie, n'en eſt que plus capable de la bien ſervir encore. Le vrai mérite ne s'offre pas ; au lieu que l'ambition, l'amour-propre & l'incapacité s'intriguent ſouvent pour occuper tous les plus hauts rangs.

Veuille auſſi Mouſeigneur de Malesherbes, pour faciliter, en un point de conſéquence, l'exercice de ſon miniſtere, & de la décharge de ſa conſcieece, ne pas déſapprouver, mais au contraire appuyer, auprès de Votre Majeſté le projet ci-joint, par lequel elle pourroit tout d'un coup extirper des milliers d'abus qui regnent de tout tems dans toutes les priſons d'Etat ; quoiqu'elle ſe ſoit réſervée, depuis deux ans, la connoiſſances des lettres de cachet, & qu'elle ait voulu par-là en arrêter l'abuſive proſtitution, M. de Sartine a bien trouvé encore les moyens de la tromper & de continuer les contrefactions d'ordres, les tranſlations, les recelemens & les tyrannies. Mais ce projet, ſi Votre Majeſté daigne l'agréer, préviendra tous les abus & tous les maux.

Lettre qui accompagnoit ma denonciation au Roi.

SIRE,

Il y a tout-à-l'heure huit ans que je desire, & que je suis empêché, jusqu'à ce moment, de dénoncer à Votre Majesté la découverte que Dieu m'a fait faire de la plus insigne conjuration qui ait jamais existé. Elle s'exécute jour & nuit & en tout tems contre Dieu, contre votre régne & contre votre Etat; contre Dieu, on dépouille son peuple chrétien, principalement ses pauvres, qui sont ses élus; on attaque jusqu'à son essence, en osant, avec la derniere ingratitude, nier ses bienfaits, on blasphême sa providence : *contre votre regne*, on séduit Votre Majesté, en la trompant; on abuse de son nom, de son autorité, de sa confiance; on calomnie sa personne sacrée, en mettant sur son compte les plus horribles brigandages : *contre votre Etat*, on met sourdement tous vos peuples à contribution; on excite des alarmes & des émeutes; on provoque des disettes & des famines; on entretient continuellement, par les opérations du grand monopole, la

cherté des ſubſiſtances, même dans les années de la plus grande abondance.

De même que les effets naiſſent de leurs cauſes, de même cette machination naît de pluſieurs crimes, qui en produiſent une infinité d'autres. C'eſt un monſtre qui a pour pere l'orgueil & le menſonge; pour mere, l'avarice & l'ambition; monſtre qui renferme dans ſon ſein une mine déſaſtreuſe, & qui ne croît dans les ténebres, que pour ſe multiplier par une double multitude de forfaits.

N'eſt-il pas vrai que ſi tous vos ſujets combattent les uns contre les autres, ſans ſe connoître, le parti qui reſteroit victorieux, ne pourroit jamais l'être qu'aux dépens de l'Etat, qui ne ſubſiſteroit plus alors que de ſes propres ruines? Jugez donc, par-là, Sire, quel déſordre, quelle déſolation le pillage ſourd & perpétuel de cette conjuration a cauſé à votre Monarchie, depuis ſon exiſtence déja plus que centenaire, & s'il ne faut pas tenir pour les plus grands ennemis de votre perſonne & de vos ſujets tous ceux qui en ſont les auteurs & les exécuteurs.

Votre Majeſté deſire déjà de ſavoir quels ſont ces auteurs: ce ſont, Sire, preſque tous vos Miniſtres anciens & nouveaux,

qui, auſſi infideles qu'ingrats, ſe ſont ſucceſſivement ligués pour ſe faire un état d'opulence extrême dans l'Etat contre l'Etat.

On voit, dans l'hiſtoire de tous nos Rois, très-peu de Monarques qui n'aient été trompés, trahis & mal ſervis. L'ambition & l'avarice, qui ne peuvent être jamais raſſaſiés, ne diront jamais, c'eſt aſſez. Elles ont, de tout tems, mis tous les Royaumes en combuſtion. Le bonheur des peuples dépendra toujours du choix des Miniſtres, & de les ſurveiller ſans ceſſe.

Je dévoilerai encore à Votre Majeſté d'autres conſpirations étrangeres à ſes Miniſtres, ſi-tôt que, de ſa part, Monſeigneur de Malesherbes m'aura mis en liberté, & je ne ceſſerai, en rempliſſant mon devoir de Citoyen & de Patriote, de prouver que je ſuis très-reſpectueuſement

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-fidele ſujet,

LE PRÉVOT.